



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
1^{er} mai 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement
Onzième session
Genève, 10-12 juillet 2024
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Commerce des services créatifs.
4. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le thème de fond de la onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement, le 30 janvier 2024, à sa soixante-quatorzième réunion directive.

Document :

TD/B/C.I/MEM.4/31

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Commerce des services créatifs

3. La onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sera axée sur le commerce des services créatifs. Elle sera l'occasion pour les experts d'échanger leurs points de vue et leurs bonnes pratiques sur les questions nouvelles et émergentes en la matière. Les participants débattront de l'évolution du commerce international des services créatifs et des incidences que la transition numérique et l'intelligence artificielle ont sur ces services, notamment des possibilités offertes par de telles avancées, des difficultés que celles-ci soulèvent et de leurs conséquences sur l'action des pouvoirs publics.

4. Les sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sont globalement axées sur le commerce des services en tant que vecteur de diversification économique, qui est l'une des quatre transformations mises en avant dans le Pacte de Bridgetown. Les conclusions des débats contribueront à la réponse à l'appel formulé au paragraphe 127 (al. ee) et ff) du Pacte de Bridgetown sur la promotion des activités dans les pays en développement grâce au commerce des services.

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information intitulée « Commerce des services créatifs » (TD/B/C.I/MEM.4/32)¹.

6. Les États membres sont invités à désigner des experts du secteur public et/ou du secteur privé. Ces experts sont encouragés à participer à la totalité de la onzième session afin d'assurer la continuité des travaux. Chaque État membre est invité à désigner jusqu'à cinq experts.

Document :

TD/B/C.I/MEM.4/32

Commerce des services créatifs

Point 4

Adoption du rapport de la session

7. Le rapport de la Réunion d'experts sur sa onzième session sera soumis pour examen à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président/de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (5 à 12 pages environ) pour contribuer aux travaux de la Réunion d'experts. Ces communications seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les communications doivent être soumises avant la session au secrétariat de la CNUCED, à l'adresse tsce@un.org.

¹ Comme cela a été le cas aux neuvième et dixième sessions de la Réunion d'experts, une réunion de suivi d'un groupe de travail informel se tiendra en marge de la session ; elle visera à examiner les besoins et les déficits à combler en matière de données et à recenser les mécanismes de financement et de soutien auxquels les pays en développement pourraient faire appel.